

Comité Syndical du 18 juin 2019

Point 08/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le dix-huit juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 4 juin 2019.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Didier Villat, Philippe Bouty, Xavier Bonnefont, Jean-François Dauré et William Jacquillard.

Mesdames Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Annette Feuillade, Catherine Parent, Florence Pechevis et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs François Nebout, Samuel Cazenave, Jacques Chabot, Jean-Hubert Lelièvre, Mathieu Hazouard et Daniel Sauvaitre.

Mesdames Martine Pinville et Fabienne Godichaud.

Membre consultatif présent : Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch. Madame Cécile François.

Objet : Subvention au RECA (réseau des écoles de cinéma d'animation)

Le réseau des écoles françaises de cinéma d'animation (Reca) a été créé le 1^{er} janvier 2012. Le Reca regroupe aujourd'hui 28 écoles françaises qui font l'objet d'une reconnaissance incontestable par le milieu professionnel, en France et à l'étranger.

La création du réseau a été accompagnée et soutenue par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), par les syndicats d'employeurs représentatifs du secteur : le Syndicat des producteurs de films d'animation (SPFA) et la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (FICAM) ainsi que par le Pôle Image Magelis.

Les écoles du RECA : ArtFx, Arts et Technologies de l'Image Université Paris 8 (ATI), Ecole Emile Cohl, Ecole Georges Méliès, Ecole Pivaut, Ecole des métiers du cinéma d'animation (EMCA), Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), Ecole supérieure des arts appliqués et du textile (ESAAT), Gobelins l'école de l'image, Institut de l'Image dans l'Océan Indien (ILOI), Institut Sainte-Geneviève, Isart Digital, la Poudrière, L'institut supérieur des arts appliqués (LISAA), MOPA, Supinfocom Valenciennes, l'Atelier, Ecole Estienne, l'IDEM, ESRA 3D Paris et Rennes, Bellecour, ESMA Montpellier et Toulouse, ECV Aquitaine, Ariès Lyon, IIM, Pôle 3D Roubaix.

Ces écoles sont de statuts divers – public, privé ou consulaire. Elles mettent en œuvre des pédagogies singulières. Le RECA reconnaît cette diversité comme une richesse, profitable aux étudiants et à l'ensemble du secteur. Le RECA n'a donc pas vocation à intervenir dans la pédagogie ni dans l'organisation de chacune des écoles membres, ni à devenir un instrument de promotion au service de ses membres, considérés collectivement ou individuellement.

Le Bureau élu est composé de :

- Aymeric Hays-Narbonne (École Emile Cohl), Président
- Moïra Marguin (Gobelins, l'école de l'image), Vice-Présidente
- Joan Da Silva (Art Fx), Trésorier

Christine Mazereau est Déléguée générale.

Le RECA poursuit trois objectifs principaux :

- mettre en place les outils d'une meilleure lisibilité de l'offre de formation pour les familles et les étudiants ;
- travailler à un dialogue soutenu et constructif avec l'ensemble du milieu professionnel ;
- être un interlocuteur des institutions et organismes concernés par les logiques de formation et d'emploi dans le secteur de l'animation.

Le réseau dispose d'un site internet spécifique : www.reca-animation.com.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le RECA est une association indépendante. Il était hébergé administrativement par l'AFCA jusqu'au 31 décembre 2016.

Le budget prévisionnel du RECA pour l'année 2019 s'élève à 73 900 € (74 900 € réalisés en 2018). Les ressources sont constituées par :

- les cotisations des écoles membres, d'un montant global de 23 200€ ;
- une subvention du CNC d'un montant de 35 000€ ;
- une subvention du SPFA d'un montant de 1500€ ;
- une subvention de la FICAM d'un montant de 1500€ ;
- une subvention du Pôle Image Magelis d'un montant de 1500€ ;
- des prestations de services : 4200€ ;
- autre : 7000€.

En soutenant le RECA, le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis poursuit son action en faveur de la formation et de l'emploi dans le secteur de l'animation initiée en 2009 et poursuivie depuis plus de 10 ans dans le cadre des Rencontres Animation Formation. La participation à un tel réseau confirme en outre la légitimité du Pôle Image à organiser ces rencontres chaque année à Angoulême et démontre l'engagement du Pôle Image pour toutes les questions de formation et d'emploi tout en s'assurant des liens directs avec les professionnels du secteur de l'animation.

Une convention établie entre le SMPI-MAGELIS et l'association RECA est actuellement en cours de signature. Elle vient définir les engagements réciproques des deux parties au titre de l'année 2019 et notamment le soutien financier de 1500 euros apporté par le Pôle Image Magelis.

.....

Les membres du Comité Syndical prennent acte des informations transmises.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 21 juin 2019
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 21 juin 2019
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 21 juin 2019

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

